

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES-LEZ-CLÉRY**

Séance du 4 décembre 2023

Date de convocation : le 28 novembre 2023

Étaient Présents : Romuald GENTY, Damien BOUGRE, Katia COURTOIS, Sandra BARET, Fabrice AUFFRET, Bruno MAILLARY, Victorine GUILLONNEAU, Rémi JAVOY, Paul DEBAINS, Sarah MARECHAL

Était absent : Jérôme NALYWAJKO

Étaient absents excusés : Stéphane MAROIS, Nicolas BESANCON

Pouvoirs : Stéphanie GREUIN a donné pouvoir à Damien BOUGRE ; Christophe DESCHAMPS a donné pouvoir à Bruno MAILLARY.

Secrétaire de séance : Bruno MAILLARY

**Délibération n°
2023/42**

**Nombre de membres en
exercice** :
15

**Nombre de membres
présents** :
10

**Qui ont pris
part à la décision** :
12

**Objet : Avis permis de construire d'un parc photovoltaïque
au sol à Ardon**

Vu le projet de construction d'un parc photovoltaïque au sol à Ardon, d'une surface de 484 119 m², sur des parcelles actuellement en friche, traversées par plusieurs lignes électriques à haute tension, Le projet d'une puissance totale d'environ 36 MWc sera composé d'environ 77 000 panneaux photovoltaïques,

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction du dossier relatif à l'installation d'un parc photovoltaïque au sol à Ardon, implique que le conseil municipal de la Commune de Mézières-lez-Cléry soit consultée,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce sujet.

Nombre de pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 5 (Mmes Baret, Courtois,
Marechal, Greuin et M. Bougré)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés,

PREND ACTE et donne un avis favorable à ce projet,

AUTORISE le Maire à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald GENTY

